

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE, EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 MARS

Un nouveau groupe parlementaire

La formation d'un nouveau groupe dans l'opposition de Droite ne paraissait pas réclamée par l'opinion publique : aussi, bien qu'elle fût périodiquement annoncée par quelques journaux républicains, n'est-ce que depuis quelques jours que nous sommes officiellement informés du vocable qu'ont choisi ses adhérents.

Les honorables députés qui le composent n'entendent être traités ni de monarchistes, puisqu'ils font l'abandon de toutes revendications relativement à la forme du gouvernement, ni de républicains, puisque leur programme est diamétralement opposé à celui du parti républicain, ni même de constitutionnels, puisque la Constitution semble à plusieurs d'entre eux appeler une sérieuse révision.

Ils s'intitulent *indépendants*, ce qui, à proprement parler, n'est pas une qualification qui doive les distinguer de leurs collègues, dont aucun, à notre connaissance, à quelque groupe qu'il appartienne, ne consentirait à avouer qu'il ait aliéné sa liberté personnelle.

Les voilà donc avec une appellation qui ne nous apprend rien, puisqu'elle pourrait être réclamée par tout le monde, et c'est à leur programme que nous voudrions demander l'explication et la raison d'être de leur attitude.

Ce programme ne nous est connu que par un article de l'honorable M. Delafosse, dans le journal le *Matin*, et en le lisant il nous est arrivé, comme à un spirituel poète du dix-huitième siècle, de tirer tout le temps notre chapeau à de vieilles connaissances.

Il y a là, en effet, une excellente énumération de toutes les réformes et de toutes les revendications légales que la Droite n'a jamais cessé depuis dix ans de mettre à son ordre du jour.

Les amis de M. Delafosse demandent à la République, aujourd'hui, ce que demandaient déjà M. de la Rochefoucauld, M. de Cazenove, M. de Mackau et M. de Cassagnac.

Ils veulent l'observation loyale et large du Concordat, c'est-à-dire la liberté religieuse, le respect de l'Église et de ses ministres ; ils veulent la liberté absolue de l'enseignement à tous les degrés et l'enseignement religieux dans l'école, au gré du père de famille ; la réforme de la législation militaire ; le droit commun absolu en matière judiciaire ; l'abrogation des lois d'exil ; la réduction des emplois publics et la réforme budgétaire par des économies réelles et par l'abandon de lois onéreuses ; enfin, ils réclament la révision constitutionnelle, parce que, dit le porte-parole, les lacunes et les vices de la Constitution ont fait du gouvernement qui en dérive le régime le plus impuissant et le plus ruineux qu'il y ait au monde.

Comment croire, après une déclaration si formelle et d'une sévérité à la fois si juste et si cruelle, que les honorables amis de M. Delafosse aient l'intention d'apporter une adhésion

quelconque à un régime qu'ils jugent ainsi publiquement ?

Alors, puisque ce programme excellent est celui de toute la Droite, quel besoin d'aller se réunir dans une pièce à côté pour tenir le même langage ?

A LA CHAMBRE

On a beaucoup questionné, interpellé et houspillé MM. les ministres. Question de M. Dugué de la Fauconnerie sur le traitement des instituteurs ; question de M. de Lorgeril sur la façon ultrafantaisiste dont a été pratiquée dans l'arrondissement de Saint-Malo la répartition du crédit de un million 500,000 fr. destiné aux victimes des inondations ; question Bizouart-Bert sur l'arrêté interdisant l'importation en France des moutons allemands ; interpellation Déroulède tendant à l'inscription au budget des allocations touchées indûment par les conseillers municipaux. Cette interpellation a été renvoyée à un mois ; quant aux questions, elles ne pouvaient recevoir et n'ont reçu aucune sanction pratique.

Mais après avoir subi des coups d'épingle, le gouvernement a eu à soutenir un assaut quelque peu sérieux. M. Riotteau venait de déposer sur le bureau son rapport tendant à l'adoption d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 2,700,000 fr. pour subventions à la marine marchande, lorsque M. Germain, prenant la parole, s'est fort indiscretement informé des ressources générales du budget sur lesquelles on prétend imputer cette dépense.

Ces ressources, où sont-elles ? M. Rouvier n'a pas répondu à cette interrogation. Il a fait luire l'espoir d'un excédent de recettes au budget de 1889, et la Chambre, loin d'être éblouie, s'est mise à rire. Des applaudissements ironiques ont éclaté à droite lorsque M. le ministre des finances a mis M. Germain au défi de proposer 2 ou 300 millions d'économies « compatibles avec la politique de la majorité républicaine ». Les Gauches n'avaient pas l'air d'être satisfaites de cet aven dépouillé d'artifices.

A la suite d'un assez long débat dans lequel le gouvernement a été assez maltraité, le crédit de 2,700,000 francs a été voté. Mais la discussion a abouti à un autre résultat. Au nom de la Droite, M. d'Aillières est venu proposer un projet de résolution pour exiger, d'une part, la publication d'un état exact du passif du budget et des obligations grevant l'avenir, et, d'autre part, le dépôt du rapport général du budget avant le 15 juin. Cette proposition a été repoussée par 263 voix contre 203. Une fois encore, la majorité républicaine a décidé de soustraire les finances du pays au contrôle de la minorité et à celui du pays. Elle avait ses raisons pour cela.

La question des moutons allemands

M. Briottet, président du syndicat de la boucherie, a donné, au *Paris*, les explications suivantes :

« La crise que notre corporation subit est devenue très aiguë par suite de l'importance toujours croissante des importations de moutons abattus. Il en arrive environ vingt et un mille par jour à Paris, ce qui constitue pour nos concurrents allemands un bénéfice considérable qu'on peut évaluer à trois cent mille francs par semaine.

» Vous savez en effet que les viandes abattues paient un droit d'entrée de trois francs par cent kilos, alors que la bête sur pied paie un droit de cinq francs ; comme il faut environ cinq bêtes pour faire cent kilos, le droit à payer serait donc de vingt-cinq francs et non de trois francs, soit une différence de vingt-deux francs par cinq moutons ou de quatre francs par tête qui sont encaissés par les expéditeurs allemands.

» De plus, en expédiant des viandes abattues, les expéditeurs font encore un gros bénéfice sur les frais de transport.

» Ils peuvent pour le même prix envoyer trois fois plus de viande abattue que de viande sur pied.

» Il est donc clair que nos concurrents ont tout intérêt à faire croire au ministre que la fièvre aphteuse sévit rigoureusement en Allemagne ; nous ne sommes même pas éloignés de croire qu'au besoin ils la feraient naître, en inoculant leurs bêtes du virus de la maladie.

» Et puis, il faut le dire aussi. Est-on bien sûr que la fièvre aphteuse sévisse sur le mouton ? Je connais des bouchers très compétents, qui ont parcouru divers pays, ont fait de l'inspection des bestiaux leur spécialité. Eh ! bien, ces personnes prétendent que cette maladie contagieuse n'a jamais frappé le mouton ; elle se trouve spécialement sur le cochon et le bœuf. Un docteur de mes amis soutient également cette théorie.

» Quoi qu'il en soit, et admettant que la fièvre aphteuse existe réellement en Allemagne, la viande de ces animaux ne devrait pas être reçue en France. Elle l'est cependant ; on reçoit des viandes conservées par la glace. Ces marchandises n'ont pas les qualités nutritives suffisantes, on devrait les prohiber.

» Il y a un moyen pratique, — nous dit encore M. Briottet, — d'atténuer la crise que nous subissons : c'est de laisser entrer le bétail allemand dans des wagons blindés qui ne seront ouverts qu'aux abattoirs, afin de prévenir toute contagion.

» Si ces bestiaux sont reconnus sains, ils seront livrés à la consommation, et de la sorte, le travail reprendra aux abattoirs, le commerce français renaitra, les bénéfices réalisés par nos concurrents allemands diminueront, le public consommera moins de viandes conservées.

» Telle est la mesure qui rencontre aux abattoirs et à la Glacière (qui est, on le sait, le centre du travail de la mégisserie) le plus de partisans.

» En ce qui concerne la grève dont nous sommes menacés, M. Briottet nous a déclaré que les patrons bouchers sont opposés à ce moyen, qu'ils trouvent extrême.

» Ils ne veulent pas assumer la responsabi-

lité d'un acte aussi grave qui peut causer un si grand préjudice à la population parisienne et qui répandrait inutilement la terreur.

» Mais ces dispositions pacifiques ne sont pas celles des ouvriers. Déjà, la semaine dernière, une première tentative de grève a eu lieu ; le syndicat des patrons bouchers et tous ceux qui ont pris la direction du mouvement de protestation, ont engagé les ouvriers au calme.

Actuellement sur 4,200 ouvriers bouchers des abattoirs, 700 sont sans travail. La proportion est la même dans les autres parties de la corporation.

Avant-hier, les bouchers se sont réunis à la Bourse du travail. M. Poulard a donné lecture d'une lettre de M. Develle, par laquelle le ministère refuse de donner satisfaction aux revendications des ouvriers de l'abattoir.

Les assistants, exaspérés, décident de faire, samedi prochain, à la Chambre des députés et à l'Hôtel de Ville, une manifestation pacifique, mais imposante par le nombre des adhérents.

On se réunira à la Rotonde, sur le boulevard de la Villette. Comme la manifestation sera probablement coupée par les forces de la police, les ouvriers devront se séparer sans résister aux agents et se rendre à l'Hôtel de Ville par le faubourg Saint-Martin ; de là, les bouchers iront au Palais-Bourbon.

En terminant, M. Poulard, qui a déclaré vouloir se mettre en tête de la manifestation, a recommandé le plus grand calme.

LA COMTESSE DE PARIS

Madame la Comtesse de Paris est restée mercredi encore deux heures à la prison de Clairvaux auprès de son fils.

Les correspondants des journaux monarchistes ont rendu visite à la princesse dans la soirée. Madame la Comtesse de Paris a en pour chacun d'eux un mot de remerciement aimable.

A noter un détail du séjour de Madame la Comtesse de Paris à Châteauneuf. Avant-hier matin, une députation des dames de cette ville s'est présentée au pied-à-terre du parc pour offrir des fleurs aux princesses. La mère du prisonnier de Clairvaux a été très touchée de ce témoignage de sympathie, mais comme elle a résolu d'éviter, durant son passage en France, tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à une manifestation, elle a dû se résigner, en acceptant les fleurs qui lui étaient apportées, à ne pas remercier elle-même les dames de Châteauneuf.

En son nom, le marquis d'Harcourt a exprimé à celles-ci la satisfaction éprouvée par Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène de se sentir entourées de tant de sympathies.

On ne saurait trop le dire, partout où passe Madame la Comtesse de Paris, et quelque soin qu'elle prenne de ne point paraître, les manifestations les plus touchantes se produisent.

Saint-Saëns

M. Camille Saint-Saëns n'est pas encore retrouvé.

Les parents, amis et connaissances qu'il a fuis en disparaissant devraient peut-être lui témoigner leur intérêt en le laissant tranquille, au lieu de le faire traquer dans l'univers entier par les policiers, les procureurs, les consuls, les gendarmes, etc.

Il avait annoncé qu'il s'en allait pour vivre seul, paisible, pour voir le monde sans être vu. Il est parti comme il avait dit.

N'en a-t-il pas le droit ?

A-t-il vraiment besoin de l'autorisation de ses parents, amis et connaissances ?

Il est majeur et n'est pas interdit. Pourquoi ne voyagerait-il pas à sa guise ?

Il a échappé aux importuns. Tant mieux pour lui.

N'est-ce point inconcevable que ses parents se partagent déjà sa succession devant le public, en énumérant la fortune qu'il a reçue, les dépenses qu'il a faites, en racontant tout haut ses affaires personnelles ?

A son retour, M. Camille Saint-Saëns aura sans doute l'esprit de faire un testament, en bonne et due forme, qui le mettra désormais à l'abri de telles convoitises.

Comme tout le monde, nous avons dû parler de cette affaire, mais, puisque des confidents des intentions du maître assurent qu'il est parti avec la pensée de voyager librement incognito, nous estimons qu'il est plus convenable de ne pas insister.

A BERLIN

Le prince de Bismarck chez l'Empereur

Berlin, 26 mars.

Je ne sais pas si les officieux diront le contraire, mais je vous affirme que les Berlinoises ont fait aujourd'hui une ovation enthousiaste à M. de Bismarck, quand il est revenu au Palais. Le bruit s'étant répandu dans la ville qu'il était chez l'Empereur, la foule accourut du côté des Tillens et se massa devant le château et sur le pont de la Sprée. Quand le chancelier monta dans sa voiture, une immense acclamation retentit, la foule se précipita sur la voiture et, malgré les ruades des chevaux des sergents de ville, qui galopèrent devant et derrière la voiture, ne voulut pas s'en aller.

De tous les côtés, on jetait des fleurs dans la voiture. M. de Bismarck tendait la main à ceux qui étaient à sa portée. Sur le pont de la Sprée, un conducteur de voiture de brasserie cria : « Hurrah pour le vieux ! » La foule cria aussi, et, dans la bousculade, un des chevaux de la voiture princière s'abattit, et M. de Bismarck fut obligé de descendre de voiture. Ce fut alors du délire : de tous les côtés, on entourait le prince qui avait de grosses larmes

sur les joues. Il répétait de tous les côtés : « Danke! Danke! » L'ovation se continue dans toute la longueur des Tillens jusqu'à la Wilhelmstrasse. Cette démonstration de sympathie a pris toute l'importance d'une manifestation politique. Les Berlinoises ont pris carrément parti pour le chancelier contre l'Empereur.

L'entrevue avec l'Empereur a duré cinq quarts d'heure. L'entretien, d'après ce qu'on raconte, a d'abord été très froid, mais il a fini par devenir très cordial. Au moment où le chancelier quittait le cabinet impérial, Guillaume II l'a rappelé et l'a embrassé. Mais le chancelier a continué à refuser le duché qu'on lui offrait et la dotation en disant : « Ce n'est pas au moment où les ouvriers sont malheureux que je puis accepter de l'argent. »

En sortant de chez l'Empereur, M. de Bismarck a traversé les salons sans saluer aucun fonctionnaire et est allé chez l'Impératrice. Il y est resté dix minutes. L'Impératrice lui a donné un bouquet de roses.

Le chancelier sera demain soir à Friedrichsruh. (Figaro.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 mars 1890.

Le marché a été impressionné au début par une baisse de 40 centimes sur l'Italien. En clôture, nos rentes se rétablissent à leur niveau de la veille : 3 0/0, 87.96 ; 4 1/2 0/0, 105.80.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,315. On sait que le dividende de 1889 sera de 63 francs au lieu de 62 en 1888. Cette augmentation va contribuer à l'animation du marché de ce titre.

La Banque de Paris est tenue à 785.

La Banque Nationale du Brésil conserve ses positions à 606, avec tendance à la hausse.

La Société Générale reste à 478.75, la Banque d'Escompte à 517.50, la Société de Dépôts et Comptes courants à 602.50.

En vertu d'un oukase impérial, le ministre des finances de Russie a appelé au remboursement pour le 1^{er} juillet prochain le septième emprunt Russe 5 0/0 1862. Les titres dudit emprunt seront remboursés au pair, plus les intérêts courus jusqu'au 1^{er} juillet 1890. Mais il est réservé aux porteurs de ces titres la faculté de recevoir contre chaque obligation nominale de 1,260 francs qu'ils présenteront à la conversion, deux obligations nouvelles de 500 francs du nouvel emprunt 4 0/0, plus une soule en espèces de 331.50. Les demandes de conversion doivent être adressées chez MM. de Rothschild frères, d'ici au 3 avril prochain.

L'emprunt Serbe émis par le Crédit Lyonnais a obtenu un succès considérable ; les souscriptions devront être réduites dans une proportion importante.

L'obligation russe 4 0/0 des chemins de fer d'Orel Griasi est d'autant plus avantageuse qu'un coupon de 14.35 échéant le 1^{er} avril réduit le prix d'achat à 572 fr.

L'obligation des Chemins Economiques fermée à 397.

BOURSE DE PARIS

Du 27 Mars 1890

3 0/0	87 95
3 0/0 amortissable	92 40
4 1/2	105 85

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMMUNICATION Du Comité des Jurisconsultes de Saumur Question d'impôts

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos concitoyens non seulement de la ville, mais aussi des communes rurales, sur l'une des conséquences imprévues, mais singulièrement dommageables, du recensement des propriétés bâties opéré conformément à la loi du 8 août 1885.

Ce recensement, d'après les déclarations souvent répétées de l'administration, ne devait entraîner pour les contribuables aucune aggravation de charges ; les contrôleurs n'étaient appelés qu'à recueillir de simples renseignements sur la valeur locative actuelle des propriétés bâties. Nous savons aujourd'hui l'usage que les pouvoirs publics entendent faire de ces renseignements, et nous savons qu'ils comptent en tirer de trop nombreux millions, si la Chambre des députés et le Sénat acceptent les projets qui leur sont soumis.

Mais, dès à présent, ce recensement cause à bon nombre de contribuables une sérieuse aggravation de charges souvent non justifiée.

En effet, non content de réviser, la plupart du temps pour la surélever, la valeur locative des propriétés bâties, rurales et urbaines, les contrôleurs, obéissant aux instructions qu'ils avaient reçues, ont profité de leurs tournées dans les communes pour réviser la matrice cadastrale des portes et fenêtres, procédant à cette révision de l'extérieur des habitations, sans le contrôle des intéressés et sans aucune des formalités protectrices édictées par l'article 27, loi 21 avril 1832, et l'article 2, loi 17 août 1835, ils ont fréquemment porté comme ouvertures imposables celles qui sont formellement exemptées par l'article 5, loi du 4 frimaire an VII : portes et fenêtres de granges, bergeries, étables, écuries, remises, bûchers, buanderies, fournils, celliers, pressoirs, greniers et autres bâtiments ruraux non destinés à l'habitation des hommes.

Certaines communes ont vu leur contingent augmenté ainsi de plus du tiers.

Il importe donc, autant dans l'intérêt collectif des communes que dans l'intérêt individuel des contribuables, que chacun de ceux-ci vérifie exactement sa feuille de contribution cette année, et la rapproche de celles des années précédentes, pour s'assurer si le nombre des ouvertures imposées n'a pas été indument augmenté.

Si l'on constate une augmentation, qui ne soit pas justifiée par des changements réels apportés dans les bâtiments, il faut immédiate-

ment introduire une demande, soit en décharge si aucune des ouvertures ne doit être imposée, soit en réduction, si l'impôt ne doit atteindre que certaines d'entre elles.

Cette demande doit, à peine de non-recevabilité, être introduite dans les trois mois de la publication des rôles ; la date de cette publication est inscrite à gauche de la feuille d'avertissement. La demande ne peut être faite que par le contribuable inscrit au rôle ; elle doit être sur papier timbré pour les sommes de 30 francs et au-dessus ;— elle énonce les motifs de la réclamation et réclame une expertise pour le cas où l'avis du contrôleur ne serait pas favorable ; elle est adressée, par lettre affranchie, au préfet dans l'arrondissement chef-lieu, au sous-préfet dans les autres ;— elle doit, à peine de rejet, être accompagnée de la quittance des douzièmes échus, et il faut y joindre, soit l'avertissement, soit un extrait du rôle.

La demande est communiquée par l'administration au contrôleur qui donne son avis. S'il conclut au rejet, le dossier, avec l'avis du directeur des contributions directes, est déposé à la préfecture pour l'arrondissement chef-lieu, à la sous-préfecture pour les autres, et le contribuable est informé qu'il a dix jours pour en prendre connaissance, pour fournir de nouvelles observations, ou pour demander formellement une expertise.

Il est indispensable au succès de sa réclamation que le contribuable prenne connaissance du dossier. S'il ne le fait pas, s'il ne présente pas ses observations en réponse à celles du directeur, et s'il ne demande pas l'expertise dans le cas où elle paraît utile, la décision du Conseil de préfecture lui sera presque certainement défavorable.

En déposant ses observations, le contribuable qui voudra s'assurer la possibilité de présenter à l'audience publique du Conseil de préfecture ses observations orales, devra énoncer formellement cette intention. Dans ce cas, il sera avisé par l'administration du jour où l'affaire sera appelée.

Nous ne saurions trop remercier notre excellent Comité des jurisconsultes saumurois de nous avoir fourni ces précieuses indications.

Les contribuables sont avertis ! A eux maintenant de se défendre. Nous nous tiendrons d'ailleurs à leur disposition pour leur fournir toutes les indications qui pourront leur être utiles.

LE COMMERCE LOCAL

La *Semaine religieuse* de Nancy publie la note suivante, qui est bonne à répéter dans l'Ouest comme dans l'Est :

« Monseigneur l'Evêque de Nancy est bien persuadé que les établissements ecclésiastiques, les communautés religieuses, et, en général, les catholiques de son diocèse donnent la pré-

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

XIV

L'hiver a passé ; le printemps aussi, c'est l'été.

Séverin Darnétal, aiguillonné par le départ récent de son ami Verdrel, veut décidément retourner à la campagne.

Les jumeaux ont grandi.

Fabien, un adolescent superbe, ressemble à François avec plus de douceur dans l'expression.

La blonde Geneviève est toute mignonne, toute charmante.

Une jolie plante grimpanche, fleurie et parfumée, qu'il faut appuyer ; ce à quoi chacun s'emploie, même sa sœur.

Oui, la rude Séverine gâte ses jumeaux, au su et au vu de tout le monde... Ce qui lui attire les reproches sanglants de ses aînés, lesquels en font autant.

Ils sont si ravissants ! Leur affection réciproque est si touchante !

Toujours ensemble : Fabien, écolier de premier ordre, aide sa sœur moins avancée. Aux récréations, aux promenades, ce sont des conversations interminables sur le même sujet... quand ils seront retournés à la ferme, comment ils cultiveront le jardin, les prés... et ne se sépareront jamais, jamais... ceci entendu de toute éternité.

François le disait bien : les deux enfants étaient des fleurs des champs, vivaces, splendides, qu'il ne fallait pas songer à transporter autre part.

Séverine s'en réjouissait dans son cœur : elle pourrait donc les garder près d'elle, les chers petits ? Quelle joie !

Depuis le départ de son frère, Fabien se montrait plus sérieux, plus réfléchi. Ses treize ans prenaient, à certaines heures, des allures de dix-huitième année.

François, dans le but de faciliter la tâche de la jeune fille et d'abrèger l'épreuve de Sulpice, avait longuement interrogé l'enfant sur ses goûts, en le mettant au courant de la situation. La bonté paternelle du grand frère lui avait attaché pour toujours le cœur du jeune garçon.

Le dimanche suivant, la pluie ne permit

pas la promenade habituelle.

Mlle Darthel vint chercher Geneviève qu'elle aimait beaucoup. Le père alla faire une partie de boules avec les camarades. Séverine et Fabien restèrent seuls à la maison.

L'enfant esquissait avec précaution une carte du département de l'Orne. Sa sœur, assise à la fenêtre, lisait, tout en jetant, de temps à autre, un coup d'œil au dehors.

La pluie augmentait. De larges gouttes, rebondissant en cloches, n'annonçaient rien de bon pour la fin de la journée. Le ciel était pris partout. Des nuées sombres, secouées par la rafale, couraient affolées vers le nord.

Les arbres du champ de foire, en face de l'habitation des Darnétal, fuyaient sous le vent avec des sifflements prolongés. Le spectacle devenait de plus en plus émouvant, aussi Séverine quitta la page commencée et le jeune garçon se rapprocha de la fenêtre.

Au moment où la pluie semblait s'apaiser, un gros nuage, très noir, arriva du sud au pas accéléré... alors, une trombe de vent se déchâna, suivie par un éclair et un formidable coup de tonnerre.

Pris par le courant, le marronnier d'en face se tordit comme un ver, puis se courba en

deux avec un craquement sinistre.

Séverine poussa un cri...

Elle aimait ce bel arbre où les oiseaux venaient pépier dans les branches... elle le crut brisé ! mais le vaillant se releva... cependant deux des plus gros rameaux retombaient pataflets sur son front mutilé.

— C'est beau ! dit l'enfant, regardant l'horizon...

La sœur, elle, contemplait l'arbre avec mélancolie.

Ce fut le dernier effort de l'orage : encore quelques éclairs, quelques grondements et tout s'apaisa. Une pluie chaude tomba sur la terre avide de juillet. La tourmente cessée, le ciel ne reprit ni son azur, ni son éclat.

Fabien s'assit sur le tabouret où Séverine posait les pieds, et, appuyant les bras sur les genoux de sa sœur, il lui dit du ton câlin qu'il prenait souvent avec elle :

— J'ai à te parler, laisse un moment ce livre.

— Quel ton sérieux, mon petit Fabien ?

— Mon petit Fabien... par exemple ! Je suis plus grand que toi... Je vous offre mon bras à la promenade, Mademoiselle ?

C'était vrai. (A suivre.)

férence aux négociants, aux chefs d'atelier et aux ouvriers de cette région. Cependant, en présence de la crise si grave du commerce et de l'industrie et des épreuves que subissent les ouvriers, il tient à insister sur l'importance de ce devoir.

» L'évêque de Nancy demande aux établissements ecclésiastiques, aux communautés et aux catholiques de son diocèse de donner, à moins de graves raisons, la préférence aux commerçants, aux industriels et chefs d'atelier et aux ouvriers de cette région, pour tous les travaux.

» Voici les motifs de cette demande :

» 1° L'intérêt évident non seulement des industriels, des commerçants et des ouvriers, mais encore de cette ville et de ce pays, qui constituent la petite patrie dans la grande patrie française.

» 2° L'intérêt des acheteurs et de ceux qui commandent des travaux, car les commerçants, les industriels et les ouvriers qui font de bonnes affaires, peuvent céder les marchandises et accomplir les travaux dans de meilleures conditions.

» 3° L'intérêt de tous les ouvriers et de tous les employés, auxquels le commerce et l'industrie donnent du travail, et qui souffrent plus que jamais de la stagnation exceptionnelle des affaires.

» 4° L'intérêt des pauvres, car les employés et les ouvriers qui obtiennent du travail, gagnent pour eux et pour leurs familles le pain de chaque jour, et les secours de la charité peuvent être réservés pour les malades, les vieillards et les infirmes.

» 5° L'espérance que les commerçants et les industriels, les chefs d'atelier et les ouvriers, reconnaissants de la bonne volonté qui leur sera témoignée, supprimeront autant que possible le travail du dimanche, fermeront, ce jour-là, leurs magasins et leurs ateliers, et accorderont enfin une réforme, que réclament non-seulement la loi de Dieu, mais la santé et la moralité des ouvriers et des employés, le bien des familles et la liberté des consciences.»

Le tirage de la loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu, dans une salle de l'établissement, le jeudi 10 avril, à une heure après midi.

Les lots sont composés dès maintenant, et les personnes charitables, qui ont l'intention d'en offrir, sont priées de les envoyer le plus tôt possible. Tous les objets sont reçus avec reconnaissance.

Une note du ministère de la guerre, rectifiant les récits de quelques journaux, dit que le ministre de la guerre a l'intention de libérer d'ici quelque temps la classe de 1885.

Le ministre accordera d'abord des libérations partielles, mais il est impossible de fixer aujourd'hui la date de la libération totale.

M^{me} Coguard, aide receveuse à Brest-Reouvrance, est nommée receveuse des postes à Brézé, en remplacement de M^{me} Terrien, nommée à Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure).

M. le général de division Loizillon, commandant la 2^e division de cavalerie, est nommé, tout en conservant son commandement actuel, président du comité technique de la cavalerie, en remplacement de M. le général de division L'Hôte, admis dans la section de réserve.

LA FERMETURE DES MAGASINS

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On affirme, de source autorisée, que la fermeture des magasins à Tours le dimanche n'est plus qu'une affaire de temps, « après l'immense mouvement favorable d'opinion qui s'est manifesté l'année dernière en ce sens. »

VALIDATION DE M. DELAHAYE

Hier, la Chambre a validé sans débat l'élection de M. Jules Delahaye, député de Chinon.

(Applaudissements à droite. — Murmures à gauche.)

M. Delahaye s'est écrié : « Je ne l'ai pas volé au moins ! »

TOURS. — *Essai de mobilisation.* — Le 7^e hussards et le 25^e dragons ont fait avant-hier, vers deux heures, un essai de mobilisation. Un peloton de dragons était armé de lances.

POITIERS. — *Toujours les voleurs!* — Dimanche, M. Thomas, jardinier aux Quatre-Roues, et son fils, revenaient le soir de leur propriété, située à l'Ormeau, commune de Poitiers (près Saint-Eloi), où ils avaient passé l'après-midi.

Ils se rendaient tranquillement par le faubourg Rochereuil en compagnie d'amis, causant des nombreux vols commis dans les environs et en se félicitant de n'avoir pas eu encore, cette année, de déprédations à constater chez eux.

Lundi matin, lorsque M. Thomas revint à l'Ormeau, il trouva les portes de sa grange et des autres servitudes fracturées et brisées, le toit aux lapins dévasté. Huit lapins avaient disparu.

Dans la petite maison, tout était sens dessus dessous.

Les malfaiteurs avaient fait ripaille. On croit même qu'une partie des animaux de la basse-cour ont été sacrifiés sur le lieu même du vol.

— C'est par centaines que nous pourrions indiquer les vols commis à nos portes. Mais le plus éœurant dans tout cela, ce sont les déprédations causées aux immeubles.

Non seulement on vole, mais on dégrafe et l'on brise tout ce qui fait obstacle.

Ainsi que nous l'avons dit, un propriétaire du Pont-Neuf, en se rendant ces derniers temps sur son terrain nouvellement planté, a constaté qu'une centaine d'arbres à fruits avaient reçu un coup de scie à main tout autour du tronc.

Reste à découvrir l'auteur de cette action inqualifiable.

NANTES. — *Un ascenseur vivant.* — Dimanche, vers midi trois quarts, les personnes qui montaient l'escalier des Cent-Pas, à Sainte-Anne, n'étaient pas médiocrement surprises de voir un sous-officier du 3^e dragons, monté sur un superbe cheval alezan, qui accomplissait la même ascension.

Une fois parvenu sur la place des Garennes, le cavalier a fait descendre son cheval par la rue de l'Hermitage.

C'est un tour de force équestre accompli par un excellent cavalier; mais comme cela pourrait être dangereux pour les piétons et pour le cavalier lui-même, on empêchera sans doute le renouvellement des prouesses de ce sous-officier. Son cheval n'en sera pas moins satisfait.

UN PUNCH ANARCHISTE A NANTES

On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Une quarantaine d'ouvriers socialistes tourneurs sur métaux et serruriers s'étaient rendus lundi à l'appel de M. Rigaud, conseiller municipal, pour boire à l'avenir de l'anarchie. Mais afin de masquer le but de la réunion, on avait amené femmes et enfants, si bien que l'on pouvait compter de 80 à 90 assistants au plus... y compris les bébés à la mamelle qui ont interrompu quelquefois les discours, en réclamant, comme jadis le conférencier Odin, une nourriture plus lactée que le punch.

» Dire ce qui s'est passé au juste dans cette réunion serait peut-être difficile si, malgré le cordon de sentinelles apposées par les anarchistes autour de la petite salle Goujon, un malin n'était parvenu à s'y glisser.

» Vers trois heures et demie, nos anarchistes, gais comme des Portugais, chantaient à pleins poumons des chansons célébrant le triomphe de leur parti et demandant la mort de ces gueux de patrons et des *proprios*, ces infâmes qui osent réclamer le prix de leurs loyers.

» Les refrains étaient répétés en chœur, et à chaque final on entendait les cris de : Vive l'Anarchie! Vive la Révolution! Guerre aux *proprios*!

» Trois discours ont été prononcés : par le sentimental M. Rigaud, que les lauriers de son collègue Brisse empêchent de dormir, et par deux autres bons socialistes qui ne sont pas moins terribles que M. Mariotte.

» On dit qu'en France tout finit par des chansons. Cette fois, le programme a été légèrement modifié. Les dames ayant demandé un tour de danse, la politique a été sacrifiée à Terpsichore. »

SAGE-FEMME CONDAMNÉE

Le tribunal correctionnel de Lorient vient de condamner à six mois de prison une femme Cornou, sage-femme à Merville, poursuivie pour homicides par imprudence.

Elle aurait, faute d'avoir pris les précautions nécessaires, occasionné, en un mois, la mort de sept de ses clientes, qui ont succombé à la fièvre puerpérale.

ENCORE UNE INIQUITÉ!

On lit dans le *Morbihanais* :

« Un jeune homme de la commune de Sarzeau, M. Caillibotte, s'était livré tout d'abord aux études de pharmacie.

» Il interrompit ses études pour payer au pays sa dette dans l'armée.

» Après cinq ans de services militaires, M. Caillibotte, voulant se créer immédiatement une carrière, résolut de participer au concours qui doit avoir lieu, au mois d'avril prochain, dans l'administration des contributions indirectes.

» En conséquence, il adressa, suivant les règlements, une demande à M. le préfet du Morbihan.

» Cette demande vient d'être retournée à M. Caillibotte père. M. le préfet du Morbihan a fait officiellement notifier à celui-ci, par l'intermédiaire de M. Porgraux, receveur des contributions indirectes à Sarzeau, qu'il refusait d'autoriser son fils à participer au concours en question.

» Pourquoi ce refus ?

» M. le préfet du Morbihan a négligé de le dire.

» Mais, pour être laconique, le refus préfectoral n'en est pas moins inique et arbitraire.

» Les portes de la caserne se sont ouvertes devant M. Caillibotte fils. Pourquoi, devant M. Caillibotte père, M. le préfet du Morbihan, sans alléguer même un prétexte, ferme-t-il les portes d'une administration de l'Etat qui, par la voie du concours, est accessible à tous ?

» Des fils d'étrangers peuvent occuper aujourd'hui les premières charges de l'Etat et camper jusque dans les ministères, et de ces fils d'étrangers, M. le préfet du Morbihan est le serviteur très humble. Pourquoi donc, contre un Français, contre un Breton, qui vient de passer cinq ans sous les drapeaux et qui, l'heure du péril venue, sera rappelé sous les drapeaux pour combattre les étrangers, M. le préfet du Morbihan décrète-t-il une exclusion pour un concours ?

» En frappant son fils, c'est M. Caillibotte père que M. le préfet du Morbihan veut frapper.

» M. Caillibotte père n'est pas républicain ; en outre, il est partisan dévoué de l'honorable M. de Lamarzelle, député de la 2^e circonscription de Lorient, et de l'honorable M. du Bodan, député de la 1^{re} circonscription de Vannes.

» Dès lors, le fils de M. Caillibotte doit être traité en suspect ; il faut lui fermer les carrières de l'Etat.

» Voilà où l'on arrive sous la République actuelle ! »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne,

délivrera du 26 mars au 5 avril, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid au prix réduit et uniforme de 200 fr., avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Handaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre des trains de luxe Sud-Espress, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets en plein tarif.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 29 mars

Martha, opéra-comique de Flotow.
Le Droit du Seigneur, opéra-comique en 3 actes.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Sirop de Regnaud, Pâte de Regnaud sédatifs des bronches.

Approbation de l'Académie de médecine de Paris, contre les enrhouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuses, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

Sûre guérison EN SIX JOURS

des Cors aux pieds, Durillons, Oeils de perdrix, OIGNONS, etc., SANS SOUFFRANCE NI GÊNE par le BAUME DU PHARE 1 f. 25 le Pot. S'adresser à M. GERARD, Seul Dépositaire à Paris, 3, rue Gager-Gabillot, qui expédiera FRANCO contre mandat ou timbre-poste.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, » »	1.80
Jardinière, » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte	1.20
Fonds d'artichauts, » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard, Avec Clos de Vigne et Jardin S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (252)

Études de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, Et de M^e RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques
DE MEUBLES
Et de Marchandises

Par suite de saisie-exécution

Le MARDI 1^{er} avril 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, rue Nationale, n^o 43, dans une maison occupée par M. TREMBLAY fils, marchand de liquides,

Il sera vendu :

Tables, chaises, étagères, comptoir garni en zinc, vaisselle, verrerie, foudres, tonnes, futailles, caisses, porte-bouteilles, ustensiles de cave, bouteilles vides;

Une grande quantité de marchandises, comprenant :

250 bouteilles de différentes liqueurs, 400 litres de sirops, 300 syphons, eau-de-vie, cognac, rhum, kirsch et cassis en fûts;

Un moteur à gaz de la force d'un cheval, avec poulies, transmissions et accessoires; un appareil à fabriquer l'eau gazeuse système Hermann-Lachapelle, un tirage à syphons, un tirage à bouteilles, un gazomètre, un producteur à gaz avec tous les ustensiles en dépendant, 9,000 bouchons et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Nota. — Le moteur à gaz, les appareils à gazéifier et autres, seront vendus le mardi 1^{er} avril.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890,

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 21,

Actuellement occupée par M. BRÉCHIGNAC.

S'adresser, pour traiter, à M. Abel GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (258)

A VENDRE

Une très grande et belle Armoire Louis XV (AUTHENTIQUE), pouvant servir de bibliothèque.

S'adresser chez M. H. HARDY, fabricant de meubles de styles, à la Croix-Verte, qui demande des ouvriers et des apprentis sculpteurs. (287)

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil.

VENTE

Aux enchères publiques

Les Dimanche 13, Lundi 14, Mardi 15 avril 1890, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, dans l'ancien Prieuré, au bourg de la commune de Vernueil,

D'un très bon Moblier

Comprenant : batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, cristaux, service de table; une belle salle à manger; salon; dix chambres à coucher; garnitures de cheminées, pendules, candélabres; literie, sommiers, matelas; meubles anciens, tables, chaises, commodes, etc.

Au comptant, plus 10 0/0.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (13)

LE BUREAU de M. Hubert, greffier du canton Sud, est transféré rue de l'Ermitage, n^o 3, à Saumur (nouvelle avenue du Jardin des Plantes).

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

BAUMINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6		9 34	10 5	9 43	10 16
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20		1 7	3 8	1 13	5 54
Limiers-Bouton	11 29			3 17		6 4
Vernantes	11 43			3 30		6 13
Blou	11 54			3 41		6 23
Vivv	12 2			3 49		6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	1 48	2 22
(départ)	12 23		1 47	4 14	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22		7
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41			4 34		7 11
(départ)		8 31		4 11		6 50
Nantilly (départ)		8 37		4 23		7 3
Chacé-Varrains		10 52		4 29		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 21		4 37		7 17
Montreuil-Bellay	9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22
Thouars		11 57	2 45	5 33	9 37	2 44
Niort		3 58	4 30	8 42	4 31	5 20
Saintes			6 30	11 52		6 12
Bordeaux			9 52	3 34		11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40		8 20	
Saintes			7 15	9 9	11 39	3
Niort			9 32	10 55	2 5	5 30
Thouars		6 5	12 11	12 42	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55
Brézé-Saint-Cyr		9 55		7 18	2 50	5 18
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42
(départ)		7 25			2 52	5 20
Nantilly (départ)		7 38			3 3	5 33
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)		7 47		11 44	3 11	5 41
(départ)		7 57		11 54	3 15	5 45
Vivv		8 10		12 10	3 27	5 59
Blou		8 19		12 19	3 35	6 8
Vernantes		8 32		12 33	3 46	6 20
Limiers-Bouton		8 45		12 46	3 57	6 32
Noyant-Méon		8 59		1 2	4 9	6 44
Château-du-Loir		10 10		2 9	5 22	7 58
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45				8 25	8 55	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35	10 35
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25		
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32		
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39		
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 21	
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30	
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13		
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50	
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11	11 16	
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48	
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35	5 7		

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Expr.		Direct	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20	
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 45	
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 30	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7	
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19	
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32	
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42	
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25		
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32		
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39		
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13	
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53	
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12		

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20		7 15	10 25	5 5	
Vivv	5 43	1 38	7 34		7 31	10 46	5 21	
Langeais	5 55	1 56	7 48		7 52	11 13	5 43	
Jumelles	6 7	2 18	8 1		8 9	11 32	5 47	
Baugé	6 22	2 44	8 19		8 24	12 51	6 17	
Clefs	6 39	3 12	8 38		8 37	12 14	6 23	
La Flèche	6 52	3 30	8 52		8 50	12 30	6 40	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.